



ACADEMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA COIFFURE Arrêté du 05 juin 2019

Consignes académiques pour la mise en œuvre du Contrôle en Cours de Formation (CCF)

dans les établissements publics et privés sous contrat, les GRETA et les CFA habilités aux CCF.

SOMMAIRE

1. Textes réglementaires	3
2. Evaluation par contrôle en cours de formation	3
2.1 Généralités	
2.2 Construction des situations d'évaluation	
2.3 Déroulement de l'évaluation	
2.4 Pendant l'évaluation	
2.5 Notation	
3. Règlement d'examen	6
4. Les épreuves	7
EP1 – Techniques de coiffure	7
■ EP1 – Partie 1 Coupe coiffage « homme »	10
■ EP1 – Partie 2 - Coupe, couleur, forme « femme	12
■ EP1– Partie 3 - Mobilisation des savoirs associés des compétences professionnelles du pôle 1	16
■ EP1 – Grille d'auto-évaluation conformité partie 3	18
EP2 – Relations clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	20
■ EP2 – Consignes académiques partie 1 et 2	21
■ EP2 – Grille EP2 partie 1 et 2.....	22
■ EP2 – Grille d'auto-évaluation conformité (partie 2)	24
Annexe 1 – Attestation modèle	25
Annexe 2 – Autorisation parentale	26

1. Textes réglementaires

➔ Eléments de référence à consulter pour la bonne mise en œuvre du CCF :

- Référentiel, modalités de certification : https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_MDC.html
- Guide d'accompagnement pédagogique des métiers de la coiffure : <https://sbssa-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/article/cap-metiers-de-la-coiffure>
- [Décret n° 2021-940 du 15 juillet 2021](#) relatif à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation pour le certificat d'aptitude professionnelle, le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel, le brevet des métiers d'art et la mention complémentaire
- [Arrêté du 17 juin 2020](#) fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur

2. Evaluation par contrôle en cours de formation

2.1 Généralités

L'évaluation en CCF est organisée sur les lieux où se déroule la formation (en centre de formation), au moment où les candidats ont atteint le niveau requis, dans le cadre des activités habituelles de formation pratique. Le CCF s'intègre dans le processus de formation sans l'interrompre : le formateur évalue les élèves qu'il a repérés comme ayant atteint les compétences et connaissances visées par la situation d'évaluation. Les évaluations se déroulent au cours du second semestre de l'année d'inscription à l'examen. Les dates sont fixées par les établissements en fonction du calendrier général.
Consulter : <https://eduscol.education.fr/785/controle-en-cours-de-formation>

2.2 Construction des situations d'évaluation

Une situation d'évaluation permet, lors de la réalisation d'une activité dans un contexte donné, de vérifier que le candidat possède les compétences et les connaissances constitutives d'une unité du diplôme. Sa conception est de la responsabilité de l'enseignant, sous le contrôle de l'IEN. Sa mise en œuvre et son organisation sont gérées par l'établissement de formation. Chaque professeur chargé de l'enseignement professionnel théorique et pratique, devra construire sa ou ses situations d'évaluation en référence aux compétences à évaluer, spécifiques à chaque CCF. Les professionnels peuvent être associés à l'élaboration des situations d'évaluation : ils vérifient ainsi préalablement leur adéquation à la réalité professionnelle.
Consulter les définitions des épreuves : https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_MDC/Annexes_CAP%20metiers%20de%20la%20coiffure190605.pdf

2.3 Déroulement de l'évaluation

L'enseignant programme et organise les évaluations.

2.3.1 Avant l'évaluation

L'élève est obligatoirement informé à l'avance et pour chaque épreuve concernée :

- du principe général du CCF, de la définition et des coefficients des épreuves,
- des objectifs visés par les situations d'évaluation, des performances attendues et des conditions de déroulement préalables à leur mise en œuvre,
- de la période durant laquelle il sera évalué (la date sera précisée quand « le formateur estime que le

candidat a le niveau requis ou a bénéficié des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder l'évaluation »), ainsi que des conséquences d'une éventuelle absence

Absence justifiée		
L'unité en CCF comprend plusieurs situations d'évaluation	Absent à une ou plusieurs situations	<ul style="list-style-type: none"> Il est proposé au candidat de repasser son (ou ses) évaluation(s) à une autre date. En cas d'impossibilité (ex : congé longue maladie), la note « zéro » est attribuée pour la (ou les) situation(s) manquée(s).
	Absent à toutes les situations	<ul style="list-style-type: none"> La note « zéro » est attribuée à l'unité. Le diplôme peut néanmoins lui être attribué s'il obtient la moyenne générale requise pour l'obtention du diplôme. Dans le cas où le diplôme ne peut lui être délivré, le candidat peut, sur autorisation du recteur, se présenter à des épreuves de remplacement lorsque cette modalité est prévue par le règlement général du diplôme et selon les conditions fixées par ce règlement. Dans certaines circonstances (ex : hospitalisation) et sur avis du recteur, le candidat qui réintègre l'établissement avant les épreuves ponctuelles peut demander à se présenter à celles-ci.
L'unité en CCF comprend une situation d'évaluation	Absent à la situation	
Absence non justifiée		
L'unité en CCF comprend plusieurs situations d'évaluation	Absent à une ou plusieurs situations	<ul style="list-style-type: none"> La note « zéro » est attribuée pour la (ou les) situation(s) manquée(s). L'évaluateur indique « absent » sur le document d'évaluation de chaque situation manquée. La note attribuée à cette unité sera fonction du règlement d'examen concerné (moyenne des notes obtenues, degré d'acquisition de compétences terminales ...).
	Absent à toutes les situations	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluateur indique « absent » à l'unité et le diplôme ne peut lui être attribué.
L'unité en CCF comprend une situation d'évaluation	Absent à la situation	

Consulter : <https://eduscol.education.fr/785/controle-en-cours-de-formation>

2.3.2 Pendant l'évaluation :

Le binôme L'enseignant, assisté dans la mesure du possible d'un professionnel, remet à l'élève le dossier technique : description d'une situation, documents techniques, annexes...,

- l'élève réalise l'activité demandée sur le temps imparti,
- les examinateurs observent les activités des élèves au cours de son déroulement (évaluation en cours d'épreuve) pour ne pas se limiter au seul résultat final (évaluation finale), mais pour prendre en compte la démarche utilisée et les stratégies mises en œuvre.

Pendant ce temps les autres apprenants poursuivent les activités d'apprentissage prévues.

2.4 Notation

Chaque examinateur dispose des grilles de notation nationales, qui ne doivent en aucun cas être modifiées. Selon l'organisation des établissements et le souhait des équipes pédagogiques, **l'évaluation peut être réalisée par un professeur et un membre de la profession ou deux professeurs de la division.** Les professionnels sont associés à ces évaluations en fonction de leur disponibilité. Ils sont invités (par ordre de mission) par l'établissement de formation ; l'équipe pédagogique peut être aidée dans sa recherche des professionnels par le Conseiller Entreprise pour l'École (CEE) de la filière, par l'intermédiaire du DDF.

Les professeurs et les professionnels s'accordent sur les critères d'exigence propres aux activités support de l'évaluation.

- A l'issue de l'évaluation, **les notes restent confidentielles jusqu'à la date de délibération du jury** d'examen fixée par l'Inspecteur d'Académie chargé du département.

Les fiches de notation sont classées dans le dossier de notation de l'élève et restent sous la responsabilité de l'établissement scolaire ;

- Les dossiers doivent pouvoir être mis à la disposition du jury de délibération.
- Les dossiers seront conservés par l'établissement pendant un an après la délibération du jury.

3. Règlement d'examen

Spécialité « Métiers de la coiffure » du certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels
Epreuves	Unités	Coef.	Mode	Mode
UNITES PROFESSIONNELLES				
EP1 – Techniques de coiffure <small>* Selon l'arrêté du 30 Août 2019, le PSE devient une unité générale (UG2)</small>	UP1	14 ⁽¹⁾	CCF ⁽²⁾	Ponctuel pratique, écrit et oral 5h45+0h10 ⁽³⁾
EP2 – Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	UP2	3	CCF	Ponctuel oral 0h20 maximum
UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL				
EG1 – Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique *	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral 2h25
EG2 – Mathématiques – Physique-chimie *	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit 1h30
EG3 – Éducation physique et sportive *	UG3	1	CCF	Ponctuel
EG4 – Langues vivantes *	UG4	1	CCF	Ponctuel écrit et oral 1h06
EG5 – PSE*	UG5	1	CCF ⁽⁴⁾	Ponctuel écrit 1h
Épreuve Facultative - Arts appliqués et cultures artistiques (5) *	UF	1		Ponctuel écrit 1h30

(1) Dont coefficient 1 pour le chef d'œuvre à partir de la session 2021

(2) CCF : Contrôle en cours de formation

(3) Les modalités d'évaluation du chef d'œuvre pour l'examen du CAP sont fixées par la circulaire N°2020-039 du 14-2-20 parue au Bulletin officiel N°8 du 20 février 2020

(4) Situation d'évaluation 1 (SE1) pratique et orale ; situation d'évaluation 2 (SE2) écrite : durée 0h50

(5) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

(*) Information : En conséquence de la publication de l'arrêté du 30 août 2019, fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de CAP, les intitulés, coefficients, modalités et durées des épreuves générales ont été redéfinis.

4. Les épreuves

EP1 : TECHNIQUES DE COIFFURE

Rappels de la définition de l'épreuve

Unité UP1	EP1 : Techniques de coiffure
CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION	Durée : 5h45 Coefficient : 13 Lieu : en établissement de formation

OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ÉPREUVE

Objectifs

Cette épreuve est composée de 3 parties (1-2-3) indépendantes.

Elle a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat (savoir-faire et savoirs qui leurs sont associés) mises en œuvre lors de la réalisation de techniques de coiffure.

Critères d'évaluation

Ils se rapportent aux indicateurs d'évaluation des compétences détaillées et aux limites de connaissances des savoirs associés du pôle 1.

L'évaluation porte sur :

- La maîtrise des savoir-faire professionnels ;
- L'aptitude à organiser son poste de travail, à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et à adopter une démarche respectueuse de l'environnement ;
- L'aptitude à mobiliser des savoirs associés

Compétences évaluées

Cette épreuve permet l'évaluation de tout ou partie des compétences C1.1 ; C1.2 ; C1.3 du pôle 1 « Réalisation de prestations de coiffure ».

Elles sont relatives aux activités de mise en œuvre d'une technique :

- de diagnostic ;
- d'hygiène et de soin capillaire ;
- de coupe homme ;
- de coupe femme ;
- de coloration ;
- de mise en forme temporaire ;
- de mise en forme durable par enroulage ;
- de coiffage.

Mode d'évaluation

Partie 1 : Coupe, coiffage « homme »	<input type="checkbox"/> Durée 1h	<input type="checkbox"/> sur 50 points
Partie 2 : Coupe, couleur, forme « femme » 2A : Coloration d'oxydation, shampooing, permanente 2B : Coupe, mise en forme/coiffage	<input type="checkbox"/> Durée : 2h <input type="checkbox"/> Durée : 1h15	<input type="checkbox"/> sur 70 points <input type="checkbox"/> sur 80 points
Partie 3 : Partie écrite mobilisant les savoirs associés	<input type="checkbox"/> Durée : 1h30	<input type="checkbox"/> sur 60 points

Période de réalisation

Le contrôle en cours de formation est organisé en établissement de formation au cours du dernier semestre de formation.

Les situations d'évaluation se déroulent dans le cadre des activités habituelles de la formation professionnelle.

En CCF, possibilité de dissocier la partie 2A de la partie 2B avec même modèle ou un modèle différent ; « Dans le cas où la situation 2B est dissociée dans le temps de 2A, le candidat réalise sur le modèle, avant le début de l'évaluation, un shampoing qui n'est pas noté »

EP1 - Techniques de coiffure

Consignes aux élèves pour le choix des modèles de l'épreuve

Partie 1 Coupe coiffage « homme »

Le modèle doit être conforme aux caractéristiques précisées ci-dessous :

Personne masculine, âgée d'au moins 16 ans. Pour les modèles mineurs, une autorisation parentale doit être fournie.

Le modèle devra être pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu dont la longueur permet la réalisation de l'épreuve. Les cheveux devront être propres.

Nota :

- Prévoir un modèle de remplacement
- Le modèle ne doit pas être un professionnel de la coiffure
- L'usage des tondeuses est interdit pour la partie 1

Remarque

En cas d'absence ou de non-conformité du modèle, le candidat ne compose pas et se voit attribuer la note zéro à cette partie d'épreuve.

En cas d'absence justifiée, un second moment d'évaluation est proposé au candidat

Parties 2A et 2B Coupe, couleur, forme « femme »

Le modèle doit être conforme aux caractéristiques précisées ci-dessous :

Un ou deux modèles (selon l'organisation retenue) féminins et majeurs, pourvus de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu.

La longueur doit être suffisante pour permettre la réalisation de la partie ou des parties concernées (2A et 2B).

La chevelure doit présenter 1cm de repousses minimum pour la réalisation de la partie 2A.

Dans le cas où la situation 2B est dissociée (possible en CCF) dans le temps, de 2A :

- Le modèle peut être différent
- La longueur doit être suffisante pour permettre la réalisation de la partie 2B
- Le candidat réalise sur le modèle, avant le début de l'évaluation, un shampoing qui n'est pas noté.

Remarques

***Si les 2 parties 2A et 2B ne sont pas dissociées dans le temps : un seul modèle**

- En cas d'absence ou de non-conformité totale du modèle, le candidat ne compose pas et se voit attribuer la note zéro à cette partie 2.

***Si les 2 parties d'épreuve sont dissociées dans le temps : un ou 2 modèles**

En cas de non-conformité du modèle :

-pour la partie 2A :

- absence de 1cm de repousses, le candidat se voit attribuer la note zéro à la partie coloration.

-pour la partie 2B :

- longueur insuffisante pour permettre la réalisation de la partie coupe, le candidat se voit attribuer la note zéro à la partie 2B mais peut composer sur la partie 2A.

En cas de non-conformité du modèle pour chacune des parties le candidat se voit attribuer la note zéro à cette partie 2.

En cas d'absence justifiée, un second moment d'évaluation est proposé au candidat (cf. règlement du CCF).

Partie 1 : Coupe, coiffage « homme » **50 points** **Durée 1h**

Sur le modèle ayant des cheveux propres, le candidat réalise une coupe courte et un coiffage.

L'ensemble de la chevelure doit être raccourci au minimum de 2 cm. La réalisation d'un tour d'oreille et d'un fondu de nuque est attendue.

Tout type de coupe est autorisé, excepté une coupe qui présenterait un résultat avec des longueurs identiques sur l'ensemble de la chevelure.

Tous les outils sont autorisés excepté les tondeuses.

Le coiffage attendu est libre.

L'utilisation de produits de coiffage est obligatoire.

Aucune mise en forme n'est exigée.

Compétences ciblées extraites du référentiel :

C1.3.1.2 Réaliser une coupe homme : couper, dégrader, effiler, réaliser des finitions

C1.3.3.3 Réaliser un coiffage : Orienter les mèches

**Grille CCF
ÉVALUATION EN CENTRE
DE FORMATION**

**CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE
EP1 Techniques de coiffure
Partie 1 COUPE COIFFAGE « HOMME »**

Pratique 50 points

**Durée de l'évaluation : 1h
max**

Nom et Prénom du candidat :

Nom fonction évaluateurs:

Date : _____ **Etablissement** _____

NE : non évaluable ; TI : très insuffisant ; I : Insuffisant ; S : Satisfaisant ; TS : Très Satisfaisant

Compétences évaluées et critères d'évaluations	Justification si I ou TI	NE	TI	I	S	TS	Pts
C1.3.1.2. Réaliser une coupe homme							
Couper, dégrader, effiler, réaliser des finitions							/8
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'utilisation des outils choisis - Tenue adaptée des outils, dextérité - Progression logique de la coupe - Orientation et épaisseur des mèches - Qualité du geste (précision, aisance, rythme...) - Autocontrôle de la coupe 							
Qualité du résultat de la coupe							/6
<ul style="list-style-type: none"> - Équilibre de la coupe : forme, longueurs - Régularité : <ul style="list-style-type: none"> o Des épaisseurs o Du fondu de nuque et tours d'oreilles - Qualité des finitions : netteté, esthétique, fondu 							
→ Pénalité : Si la chevelure n'est pas raccourcie de 2 cm, la note « Qualité du résultat de la coupe est divisée par 2. Cocher la case suivante <input type="checkbox"/>							
C1.3.3.3. Réaliser un coiffage							/2,5
<ul style="list-style-type: none"> - Choix de la technique de coiffage adaptée à la coupe (avec ou sans séchage) - Gestuelle adaptée à la technique mise en œuvre - Choix adapté des produits de coiffage - Utilisation rationnelle des produits de coiffage 							
Un produit de construction et/ou de finition est utilisé		<input type="checkbox"/> Oui 0,5	<input type="checkbox"/> Non 0				/0,5
Qualité du résultat du coiffage							/2
<ul style="list-style-type: none"> - Volumes équilibrés - Finitions soignées - Coiffage adapté à la coupe réalisée 							
Aptitude à organiser le poste de travail Respect des règles d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité, du confort du modèle							/1
Note non arrondie : /20							
Note rapportée sur 50 : /50							

Partie 2 : Coupe, couleur, forme « femme » 150 points Durée 3h15

2A : Coloration d'oxydation, shampooing, permanente 70 points Durée 2h

Sur le modèle le candidat réalise :

- l'application au pinceau d'une coloration d'oxydation sur la base (repousses) puis sur les longueurs ;
- l'enroulage et la saturation d'une permanente.

- Coloration (1h15) : Préparation du produit à appliquer. Application. Respect du temps de pause préconisé par le fabricant. Émulsion et rinçage suivis d'un shampooing.

Le résultat de la nuance appliquée n'est pas évalué.

Notée sur 40 points.

- Permanente (0h45) : Enroulage sur tête entière (hors frange possible), utilisation de bigoudis ou rollers (diamètre 16 mm maximum) - Montage classique ou directionnel au choix du candidat - Méthode indirecte, saturation à l'eau.

Notée sur 30 points.

Précisions sur le déroulement de la partie 2A

- Si la prestation coloration/shampooing est terminée en moins de 1h15, il n'y a pas de report de temps sur la permanente.
- Si la prestation coloration/shampooing n'est pas terminée dans le temps imparti, le candidat poursuit sur le temps dédié à la permanente. Cependant seules les compétences mises en œuvre durant les 1h15 sont évaluées. Le temps dédié à la permanente n'est pas pour autant augmenté.
- Si le candidat ne termine pas la permanente dans le temps imparti, l'évaluation s'arrête à la fin de celui-ci.
- Si le candidat termine la permanente avant la fin du temps imparti, il n'y a pas de report de temps sur la suite de l'épreuve.
- Le déroulage de la permanente est réalisé hors temps d'épreuve, avant de débuter la partie 2B.

Compétences ciblées

C1.3.2.1 Réaliser une coloration

C1.2.1 Réaliser un shampooing

C1.3.3.2 Réaliser une mise en forme durable par enroulage, en méthode indirecte



**ACADEMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Grille CCF
ÉVALUATION
EN CENTRE
DE FORMATION**

**CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE
EP1 Techniques de coiffure**

Partie 2 A : COLORATION D'OXYDATION, SHAMPOOING, PERMANENTE

Pratique sur 70 points dont
- Coloration sur 40 points
- Permanente sur 30 points

Coloration : 1h15 max
Permanente : 0h45 max

Nom et Prénom du candidat :

Nom fonction évaluateurs:

Date :

Etablissement :

Compétences évaluées et critères d'évaluations

Justification si I ou TI NE TI I S TS Pts

PARTIE COLORATION

C1.3.2.1 Réaliser une coloration

- Préparation de la chevelure
- Préparation du produit (dosage, choix des matériels, mélange)
- Application précise et soignée du colorant d'oxydation (netteté de l'application, épaisseur des séparations, précision du geste, chronologie)
- Protocole respecté selon la notice (application, temps de pause, rinçage...)
- Qualité du rinçage (émulsion, élimination totale des produits, netteté des bordures)
- Résultat conforme (repousses couvertes, absence de démarcation)
- Aptitude à organiser le poste de travail
- Respect des règles d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité, du confort du modèle
- Mise en œuvre d'une démarche respectueuse de l'environnement

Total coloration /30

PARTIE SHAMPOOING

C1.2.1 Réaliser un shampooing

- Choix pertinent et adapté du produit
- Dosages adaptés
- Gestuelle adaptée au produit choisi
- Temps de réalisation adapté
- Rinçage efficace
- Démêlage effectué
- Respects des règles d'hygiène, d'ergonomie
- Mise en œuvre d'une démarche respectueuse de l'environnement

Total shampooing /10

PARTIE PERMANENTE

C1.3.3.2 Réaliser une mise en forme durable par enroulage, en méthode indirecte

- Enroulage maîtrisé :
 - o Séparations adaptées au support
 - o Élévation et orientation des mèches
 - o Tension des mèches/ Lissage des mèches

Respect des pointes

- Choix des matériels adapté au montage retenu (**dont diamètre <16mm**)
- Dextérité de la gestuelle (geste précis et synchronisé)
- Application du produit précise (saturation)
- Netteté et régularité de l'enroulement
- Montage retenu maîtrisé

→ **Pénalité : Si enroulage non terminé, la note est divisée par 2.**

Cocher la case suivante

Aptitude à organiser le poste de travail

Respects des règles d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité, du confort du modèle.

Total permanente /30

NE : non évaluable ; TI : très insuffisant ; I : Insuffisant ; S : Satisfaisant ; TS : Très Satisfaisant

Note /70

Sur le modèle, le candidat réalise une coupe puis une mise en forme temporaire et un coiffage.

- Coupe : Raccourcissement de l'ensemble de la chevelure de 3 cm minimum (hors frange possible) - Coupe, au choix du candidat, incluant un dégradé.

Tous les outils sont autorisés y compris la tondeuse avec tête de coupe réglable ou non, sans ajout de sabot. Notée sur 40 points.

- Mise en forme et coiffage : Mise en forme au choix du candidat (un séchage sans mise en forme n'est pas autorisé) - Coiffage mettant en valeur la mise en forme - Utilisation de produits de construction et/ou de finition obligatoire.

Tous les matériels (outils et appareils) sont autorisés, cependant les fers sont acceptés uniquement en reprise de mise en forme.

Notée sur 40 points.

Compétences ciblées

C1.3.1.1 Réaliser une coupe femme : couper, dégrader, effiler, réaliser des finitions

C1.3.3.1 Réaliser une mise en forme temporaire : aux doigts, brushing, mise en plis sur rouleaux, aux fers

C1.3.3.3 Réaliser un coiffage : Orienter les mèches, lisser, crêper, tresser

Nota : Il n'est pas attendu la mise en œuvre, par compétence, de toutes les techniques citées ci-dessus au cours de l'épreuve.

 <p>ACADEMIE DE GRENOBLE</p> <p>Liberté Égalité Fraternité</p>	Grille CCF ÉVALUATION EN CENTRE DE FORMATION	CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE EP1 Techniques de coiffure Partie 2 B : COUPE, MISE EN FORME ET COIFFAGE																	
		Pratique sur 80 points dont				Durée : 1h15 max													
Nom et Prénom du candidat :						Nom fonction évaluateurs:													
Date :	Etablissement																		
Compétences évaluées et critères d'évaluations						Justification si I ou TI	NE	TI	I	S	TS	Pts							
PARTIE COUPE																			
C1.3.1.1 Réaliser une coupe femme - Couper, dégrader, effiler, réaliser des finitions <i>(Le choix des techniques est libre, elles ne sont donc pas toutes attendues.)</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Choix adapté des outils ○ Utilisation maîtrisée des outils de coupe choisis ○ Orientation et épaisseur des mèches ○ Qualité du geste (précision, aisance, rythme...) ○ Progression logique de la coupe pour la(les) technique(s) de coupe choisie(s) ○ Auto-contrôle de la coupe 						/24													
Résultat de la coupe : - Équilibre de la coupe (forme, longueurs, épaisseurs) - Qualité des finitions : netteté, esthétique - Raccourcissement l'ensemble de la chevelure de 3 cm minimum (hors frange) - Présence d'un dégradé						/16													
→ Pénalité : Si la chevelure n'est pas raccourcie de 3 cm ou si le dégradé n'est pas réalisé, la note est divisée par 2 Cocher la case suivante <input type="checkbox"/>																			
Total Coupe /40																			
PARTIE MISE EN FORME TEMPORAIRE ET COIFFAGE																			
C1.3.3.1 Réaliser une mise en forme temporaire Technique(s) de mise en forme au choix du candidat <ul style="list-style-type: none"> ○ Choix des matériels et produits de construction adaptés à la (aux) technique(s) ○ Utilisation rationnelle des produits ○ Choix de la/les technique(s) adapté au modèle (nature, implantation, longueur des cheveux) ○ Maîtrise de la/les technique(s) choisie(s) ○ Respect de la fibre capillaire 						/19													
C1.3.3.3 Réaliser un coiffage <ul style="list-style-type: none"> ⊖ Choix judicieux de la ou des technique(s) ○ Techniques de coiffage maîtrisées ○ Choix adapté des produits de finition et des outils ○ Utilisation maîtrisée des produits de finition et des outils 						/9													
Un produit de construction et/ou de finition est utilisé						<input type="checkbox"/> Oui 1 <input type="checkbox"/> Non 0													
Qualité du résultat de la mise en forme et du coiffage <ul style="list-style-type: none"> ○ Volumes équilibrés Finitions soignées ○ Coiffage mettant en valeur la mise en forme ○ Résultat esthétique adapté au modèle ○ Contrôle visuel réalisé au cours des activités 						/8													
<ul style="list-style-type: none"> ○ Aptitude à organiser le poste de travail ○ Respects des règles d'économie, d'ergonomie, du confort du modèle 						/3													
Total Mise en forme temporaire et coiffage /40																			
NE : non évaluable ; TI : très insuffisant ; I : Insuffisant ; S : Satisfaisant ; TS : Très Satisfaisant																			
Note /80																			

NE : non évaluable ; TI : très insuffisant ; I : Insuffisant ; S : Satisfaisant ; TS : Très satisfaisant

Partie 3 : Mobilisation des savoirs associés des compétences professionnelles du pôle 1

60 points

Durée 1h30

Définition de cette partie d'épreuve :

Elle prend appui sur :

- une ou plusieurs situations professionnelles contextualisées ;
- et
- un ou plusieurs documents ressource relatifs à la profession.

Elle a pour objectif d'évaluer, à l'écrit, l'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs associés du pôle 1.

Modalités académiques pour la partie écrite.

La situation d'évaluation est élaborée par les professeurs ou formateurs qui assurent les enseignements en pôle 1. S'il y a plusieurs intervenants, elle résulte nécessairement d'une concertation en équipe pour construire une situation unique d'évaluation écrite (et non des situations d'évaluation morcelées ni de séparation en savoirs associés)

Rappel : il ne s'agit pas de réaliser un questionnement par « sondage de connaissances », mais bien d'évaluer la capacité du candidat à justifier ses choix au regard de situations professionnelles.

L'évaluation des savoirs associés portent sur la biologie appliquée, la technologie des matériels et les produits, l'hygiène en milieu professionnel, la santé et la sécurité au travail, l'environnement professionnel. Chacun de ces enseignements devra faire l'objet d'au moins une question.

La compétence C1.1 Élaborer un diagnostic est évaluée dans cette partie 3.

Consignes pour l'élaboration de la partie écrite

La situation d'évaluation sera construite à partir d'une ou de plusieurs situations professionnelles contextualisées

Il conviendra :

- **d'évaluer exclusivement des savoirs associés du pôle 1**
- d'éviter toute ambiguïté, toute interprétation, renvoyer si nécessaire le candidat aux documents du dossier ressources (annexes, schémas...) ;
- d'éviter d'attribuer un grand nombre de points à un même contenu du référentiel ;
- de vérifier que la question posée n'appelle qu'une seule réponse ;
- de vérifier que les réponses attendues soient conformes aux indicateurs de connaissances du référentiel ;
- de prévoir le corrigé complet lors de l'élaboration du « sujet » ;
- de proposer un barème découpé.

 ACADEMIE DE GRENOBLE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	EVALUATION EN CCF CAP METIERS DE LA COIFFURE	SESSION 202...
	ETABLISSEMENT	
	Nom/prénom	Date

SITUATION D'EVALUATION EP1 Partie 3

Note	/60
-------------	------------

L'évaluation porte sur la biologie appliquée, la technologie des matériels et des produits, l'hygiène en milieu professionnel, la santé et la sécurité au travail, l'environnement professionnel.

Contexte :

Situation.s professionnelle.s :

Document.s ressource relatif.s à la profession

EP1 écrit : Mobilisation des savoirs associés des compétences du pôle 1	Corrigé
Durée : 1h30	Coef 3

GRILLE DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE du SUJET DE CCF
CAP METIERS DE LA COIFFURE
SITUATION D'EVALUATION EP1 PARTIE ECRITE MOBILISANT LES SAVOIRS ASSOCIES

Etablissement / Centre de formation :	Session 202..	Sujet N°
---------------------------------------	---------------	----------

	OUI	NON
Vérification de la conformité aux attentes globales d'un sujet		
Le cartouche de présentation est conforme au document de cadrage.		
Le sujet comporte une ou plusieurs situations professionnelles contextualisées réalistes et cohérentes avec des activités de salon.		
Le sujet comporte un ou plusieurs documents ressource relatifs à la profession		
Les documents, photos et schémas inclus dans le sujet sont de qualité et sont référencés		
La source des documents est indiquée		
Le sujet permet d'évaluer la capacité du candidat à justifier ses choix au regard de situations professionnelles		
La numérotation respecte la norme de numérotation 1,1.1,1.2, etc.		
Les critères de réussite sont précisés dans les questions		
Le contenu est adapté à la durée de l'épreuve		
Les éléments du corrigé fourni sont exacts		
Vérification de la conformité au référentiel		
Le sujet comporte au moins une question des savoirs associés suivants :	OUI	NON
- Technologie des matériels et des produits		
- Biologie appliquée		
- Hygiène en milieu professionnel		
- Santé et sécurité au travail		
- Environnement professionnel		
Le sujet évalue exclusivement les savoirs associés du pôle 1		
Le questionnement commence par un verbe d'action à l'infinitif en lien avec les indicateurs d'évaluation du référentiel		
Les réponses attendues sont conformes aux limites de connaissance du référentiel		
Les repères du référentiel sont présents dans le corrigé pour chaque question		
Le sujet permet d'évaluer la compétence C1.1 Elaborer un diagnostic, à partir d'une situation professionnelle précisant les caractéristiques et les attentes d'un client		
Vérification de l'équilibre du sujet au regard des savoirs associés du référentiel		
Le barème et les questions « balayent » l'ensemble du référentiel	Nombre de questions	Nomb re de points
Savoirs associés S1.1 à C1.1 Elaborer un diagnostic		
- S1.1.1 Biologie appliquée		
- S1.1.2 Technologie		
Savoirs associés S1.2 à C1.2 Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire		
- S1.2.1 Technologie		
- S1.2.2 Hygiène en milieu professionnel		
- S1.2.3 Santé et sécurité au travail		
Savoirs associés S1.3.1 à C1.3.1 Réaliser des techniques de coupe		
- S1.3.1.1 Biologie appliquée		
- S1.3.1.2 Technologie		

- S1.3.1.3 Santé et sécurité au travail		
Savoirs associés S1.3.2 à C1.3.2 Réaliser des techniques de couleur		
- S1.3.2.1 Biologie appliquée		
- S1.3.2.2 Technologie		
- S1.3.2.3 Santé et sécurité au travail		
Savoirs associés S1.3.3 à C1.3.3 Réaliser des techniques de forme et de coiffage		
- S1.3.3.2 Technologie		
- S1.3.3.3 Santé et sécurité au travail		
Savoirs associés S1.3/S1.2/S1.3		
- Environnement professionnel		
La répartition des points du sujet est équilibrée.	Nombre de points préconisés	Nombre de points attribués
Technologie des matériels et des produits	Entre 30 et 35 pts	
Biologie appliquée	Entre 10 et 15 pts	
Hygiène en milieu professionnel	Entre 5 et 10 pts	
Santé et sécurité au travail		
Environnement professionnel	Maxi 5 pts	
	TOTAL/ 60

EP2 : RELATION CLIENTÈLE ET PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Rappels de la définition de l'épreuve

Unité UP2	EP2 : Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise
CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION	Partie 1 : Bilan en entreprise Partie 2 : Durée 0h10 maximum - En établissement de formation Coefficient : 3

OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ÉPREUVE

Objectifs

Cette épreuve est composée de 2 parties liées ou indépendantes, selon le mode d'évaluation. Elle a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat (savoir-faire et savoirs qui leurs sont associés), mises en œuvre dans le cadre du pôle 2 « Relation avec la clientèle et participation à l'activité de l'entreprise ».

Critères d'évaluation

Ils se rapportent aux indicateurs d'évaluation des compétences détaillées et aux limites de connaissances des savoirs associés du pôle 2.

L'évaluation porte sur :

- la maîtrise des savoir-faire ;
- l'aptitude à communiquer ;
- l'aptitude à adopter une attitude professionnelle ;
- l'aptitude à mobiliser des savoirs associés.

Compétences évaluées

Cette épreuve permet l'évaluation de tout ou partie des compétences C2.1, C2.2, C2.3 du pôle 2 « Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise ».

Elles sont relatives aux activités :

- d'accueil de la clientèle ;
- de prise de rendez-vous ;
- de conseil et vente de services, de matériels, de produits capillaires ;
- de veille documentaire ;
- de valorisation de produits et matériels ;
- de gestion des stocks ;

dans le respect des conditions d'exercice de son activité professionnelle.

Mode d'évaluation, ponctuel

Partie 1 : Mise en situation de vente-conseil	- Durée : 0h10	- 45 points
Partie 2 : Évaluation des savoirs associés du pôle 2	- Durée : 0h10 maximum	- 15 points

Mode d'évaluation, CCF

Partie 1 : Mise en situation de vente-conseil	- Bilan en entreprise	- 45 points
Partie 2 : Évaluation des savoirs associés du pôle 2	- Durée : 0h10 maximum	- 15 points

Période de réalisation

Le contrôle en cours de formation est organisé en établissement de formation (partie 2) ainsi qu'en milieu professionnel (partie 1), au cours du dernier semestre de formation.

Les situations d'évaluation se déroulent dans le cadre des activités habituelles de la formation professionnelle.

Consignes académiques pour le CCF

Partie 1 : Mise en situation de vente-conseil
points

sur **45**

Situation d'évaluation 1

L'évaluation se déroule en milieu professionnel, elle permet d'évaluer tout ou partie des compétences C2.1, C2.2, C2.3.

L'évaluation du candidat, qui prend la forme d'un bilan, est réalisée par le tuteur ou le maître d'apprentissage en fin de la période de formation en milieu professionnel.

La proposition de note de l'évaluation est établie conjointement par le tuteur ou le maître d'apprentissage et un enseignant du domaine professionnel lors du rendez-vous de bilan de PFMP.

Partie 2 : Mobilisation des savoirs associés des compétences professionnelles du pôle 2

sur

15 points

Situation d'évaluation 2

L'évaluation se déroule en établissement de formation.

Elle a pour objectif d'évaluer, à l'oral, l'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs associés du pôle 2. Si le candidat mobilise des savoirs associés du pôle 1, ils ne sont pas évalués.

Cette partie d'épreuve prend appui sur un questionnement contextualisé.

Celui-ci comprend trois questions dont deux au moins portent sur les savoirs associés à la compétence C2.3 « Contribuer à l'activité de l'entreprise ».

Aucun document d'évaluation n'est proposé au niveau national dans ce cahier des charges pour cette partie 2. Le document proposé page 15 est celui de l'académie de Grenoble.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant de la spécialité et d'un professionnel dans la mesure du possible.

**ÉVALUATION EN MILIEU
PROFESSIONNEL**

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE EP 2 : Relation clientèle et participation à la vie de l'entreprise Partie 1 <i>La grille correspond à ce qui est évalué en entreprise donc à la partie 1 et non pas à la globalité de EP2</i>	
Partie 1 : 45 points	Durée de l'évaluation : Bilan

Nom et Prénom du candidat :	Nom et adresse de l'entreprise :							
Indicateurs d'évaluation		Justification si I ou TI	TI	I	S	TS	Barème	
Relation client : <ul style="list-style-type: none"> - Accueil de la clientèle : Prise de contact effective, langage adapté, communication efficace - Recueil des attentes du client : questionnement pertinent, écoute active, reformulation exacte - Prise de congé adaptée. Prise de rendez-vous : proposition de rdv adaptée, planning correctement renseigné							/7	
Actualisation du fichier client : fiche renseignée avec exactitude (utilisation des outils numériques si disponibles dans l'entreprise)								
Formulation d'un conseil : <ul style="list-style-type: none"> - Sélection pertinente du produit, du service ou du matériel, en réponse à la demande Réalisation de la vente : <ul style="list-style-type: none"> - Argumentation et réponse aux objections, présentation des prix 							/5	
- Intégration dans l'équipe : communication, posture professionnelle adaptées - Mise en valeur des produits, matériels : présentation harmonieuse conforme à l'image de l'entreprise - Participation à la gestion des stocks : réception, stockage, utilisation de logiciel (si disponible dans l'entreprise).							/3	
Date du bilan							/15	
Nom du tuteur en entreprise							Note Finale	/45
Cachet de l'entreprise							Nom du référent PFMP : Signature :	
Signature :							Observations éventuelles :	

TI : très insuffisant / I : Insuffisant / S : Satisfaisant/ TS : Très Satisfaisant

Nom et Prénom du candidat :

Etablissement :

Partie 1 : Bilan réalisé en milieu professionnel	/45
Partie 2 : Evaluation en centre de formation	/15
TOTAL EP2	/60

ÉVALUATION EN CENTRE DE FORMATION		CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE					
		EP 2 : Relation clientèle et participation à la vie de l'entreprise Partie 2					
Date :	Nom évaluateur:	15 points - Durée 10 minutes					
Indicateurs d'évaluation		TI	I	S	TS	Barème	
Qualité des échanges							1,5
Question 1 : Savoirs associés de la compétence C2.3							4,5
Question 2 : Savoirs associés de la compétence C2.3							4,5
Question 3 : Savoirs associés de la compétence C2.1, C2.2 ou C2.3							4,5
						TOTAL	/15

**GRILLE D'AUTO-EVALUATION POUR UNE SITUATION D'EVALUATION EP2 PARTIE 2 (ORALE) MOBILISANT
LES SAVOIRS ASSOCIES DU PÔLE 2**

 ACADEMIE DE GRENOBLE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	EVALUATION EN CCF CAP METIERS DE LA COIFFURE	SESSION 202
	ETABLISSEMENT	Jurys
	Nom/prénom	Date

Vérification de la conformité aux attentes du cahier des charges	OUI	NON
L'épreuve prend appui sur un questionnement contextualisé		
Cette épreuve comporte trois questions		
Les réponses attendues sont conformes aux limites de connaissance du référentiel		
Cette partie 2 est évaluée sur 15 points		
Deux questions au moins parmi les savoirs associés S2.3 à la compétence C2.3 Contribuer à l'activité de l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> - C2.3.1 Exercer son activité au sein de l'entreprise - C2.3.2 Valoriser des produits et des matériels dans différents espaces - C2.3.3 Participer à la gestion des stocks 		
<ul style="list-style-type: none"> - Accès à la profession de coiffeur - Aspects législatifs liés au salarié - Fiche poste - Document unique - Aspects réglementaires concernant la sécurité dans l'entreprise - Communication média et hors média - Informations sur les prix pour les produits et prestations de service - Connaissance commerciale des produits de coiffure <ul style="list-style-type: none"> Marques et gammes Conditionnement - Identification des services - Espaces de présentation - Publicité sur le lieu de vente - Gestion des stocks 		
Une question est possible parmi les savoirs associés S2.1 et S2.2 aux compétences : <ul style="list-style-type: none"> - C2.1 Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous - C2.2 Conseiller et vendre des services, des matériels, des produits capillaires 		
<ul style="list-style-type: none"> - Comportement professionnel - Techniques de communication - Prise de rendez-vous - Fichiers clientèle - Matériels au service de la communication et de la vente - Différentes étapes de l'acte de vente - Fidélisation de la clientèle - Vente additionnelle - Encaissement 		

Annexe 1 _ Attestation modèle



*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAP Métiers de la coiffure Session

ATTESTATION MODELE POUR COULEUR

**Attestation à renseigner par le modèle et
à présenter le jour de la situation d'évaluation par l'apprenant**

Centre de formation :

Date :

Nom de l'apprenant :

Nom du modèle :

Je reconnais être informé(e) des risques possibles de réactions allergiques pouvant survenir suite à l'application d'un produit de coloration capillaire,

et j'accepte d'être modèle pour cette situation d'évaluation.

Signature du modèle :

Annexe 2 _ Autorisation parentale



Liberté
Égalité
Fraternité

CAP Métiers de la Coiffure - Session 202....

AUTORISATION PARENTALE POUR UN MODÈLE MINEUR

Je soussigné(e) monsieur ou madame (*préciser le nom*)

..... demeurant à (*indiquer l'adresse*)

.....
.....

et agissant en qualité de responsable légal, père ou mère, autorise mon fils, (*préciser le nom*)

....., né le à être
le modèle de (*préciser le nom de l'apprenant évalué*)

..... pour la situation d'évaluation
de l'épreuve EP1 Techniques de coiffure, partie 1 Coupe, coiffage « homme ».

Je suis informé(e) que, lors de cette situation d'évaluation, l'ensemble de la chevelure de mon fils sera raccourci au minimum de 2 cm. La réalisation d'un tour d'oreille et d'un fondu de nuque sera effectuée.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur le modèle.

Le :

A :

Signature (s) du (des) responsable (s) légal (aux) :

Document à présenter aux évaluateurs avant le début de la situation d'évaluation.